



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY- EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES ELARGIE AUX COMMUNES DE BOURSIES ET SAINS-LES-MARQUION

Vu le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et notamment les articles L 121.4 et R 121.1 ;

Vu le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 20 avril 2017 modifiant le décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine Nord Europe et de ses aménagements connexes, entre les communes de COMPIEGNE (Oise) et AUBENCHEUL-AU-BAC (Nord) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 9 juillet 2012 portant institution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date des 13 octobre 2012 et 16 Octobre 2015 ;

Vu la proposition du Président de Chambre d'Agriculture Région Nord - Pas-de-Calais en date du 23 octobre 2012 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu les propositions transmises par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 17 Avril 2015 et de Nord Nature Environnement en date du 13 Février 2015 de désigner une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 29 Janvier 2015 désignant le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération ;

Vu la nouvelle proposition transmise par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais en date du 9 Janvier 2017 désignant Monsieur Pierre-Marie LESAGE en remplacement de Monsieur Bruno BOITELLE ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de BOURSIES en date du 6 août 2019 et SAINS-LES-MARQUION en date du 5 décembre 2019 acceptant l'extension du périmètre et demandant la création d'une nouvelle Commission Intercommunale ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de BOURSIES en date du 9 octobre 2020 et Monsieur le Maire de SAINS-LES-MARQUION en date du 8 septembre 2020 pour intégrer la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ;

Vu les propositions transmises par Monsieur le Maire de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT en date du 29 juillet 2020, Monsieur le Maire d'INCHY-EN-ARTOIS en date du 3 octobre 2020 et Monsieur le Maire de QUEANT en date du 28 août 2020, Monsieur le Maire de MOEUVRES en date du 24 juillet 2020, Monsieur le Maire de PRONVILLE en date du 8 septembre 2020 suite au renouvellement des conseillers municipaux et des propriétaires en raison des récentes élections municipales ;

Vu la désignation des membres exploitants de la Commission par la Chambre d'Agriculture Région Nord Pas-de-Calais en date du 11 janvier 2021 en raison des récentes élections municipales ;

Vu la nouvelle désignation du Président Titulaire de la Commission par le Président du Tribunal de Grande Instance d'ARRAS en date du 27 novembre 2020 suite à la démission de Monsieur Jean-Claude PLICHARD ;

Vu les propositions du 16 novembre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de son représentant et de son suppléant et du 6 octobre 2021 par Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, de son représentant et de son suppléant suite aux récentes élections ;

Vu l'arrêté modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES et SAINS-LES-MARQUION du 18 novembre 2021 ;

Vu la nouvelle désignation par le Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental en date du 3 août 2023 suite au départ en retraite de Monsieur Francis URBANIAK ;

Vu la nouvelle proposition de la Société du Canal Seine-Nord Europe en date du 10 mai 2023 désignant la directrice du service foncier en tant que représentante du maître d'ouvrage suite au départ de Monsieur Jean-Pierre VELCHE ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est constituée dans les communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES et SAINS-LES-MARQUION.

Article 2 : A compter de la date de signature du présent arrêté, la commission est composée comme suit :

Présidence

- M. Pierre NICOLLE, commissaire enquêteur, Président
- M. Michel LION, commissaire enquêteur, Président suppléant

Commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

- M. Jean-Michel BRIDELLE, Conseiller Municipal, représentant le Maire de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

Commune d'INCHY-EN-ARTOIS

- M. Michel ROUSSEAU, Maire d'INCHY-EN-ARTOIS

Commune de PRONVILLE

- Mme Isabelle TOURNEL, Maire de PRONVILLE

Commune de QUEANT

- M. Jérôme DARTUS, Maire de QUEANT

Commune de MOEUVRES

- M. Damien PLATAUX, conseiller Municipal, représentant le Maire de MOEUVRES

Commune de BOURSIES

- M. Philippe COUVREUR, conseiller Municipal, représentant le Maire de BOURSIES

Commune de SAINS-LES-MARQUION

- M. Guy de SAINT-AUBERT, Maire de SAINS-LES-MARQUION

Membres propriétaires élus par les Conseils Municipaux

- MM. Stéphane DUMONT, Jérôme SAMIER, titulaires au titre de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
- MM. Marc DAGNEAUX, Éric ROUSSEAU, titulaires au titre de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS
- MM. David MANSART, Hervé BUCAMP, titulaires au titre de la commune de PRONVILLE

- MM. Bertrand GOUBET, Xavier LUCAS, titulaires au titre de la commune de QUEANT
- MM. Régis PLATAUX, Jean-Noël FOULON, titulaires au titre de la commune de MOEUVRES
- MM. Denis DAUCHEZ, Gérard DEBAENE, titulaires au titre de la commune de BOURSIES
- MM. Jean-Michel DUBOIS, Guy DUBOIS, titulaires au titre de la commune de SAINS-LES-MARQUION
- M. Michel DUBOIS, suppléant au titre de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
- M. Jacques BOISLEUX, suppléant au titre de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS
- M. Romain CATHELAIN, suppléant au titre de la commune de PRONVILLE
- M. René CAPELLE, suppléant au titre de la commune de QUEANT
- M. Jean-Marie DUBUS, suppléant au titre de la commune de MOEUVRES
- M. Jean-Marc GORGUET, suppléant au titre de la commune de BOURSIES
- Mme Thérèse LAMAND, suppléant au titre de la commune de SAINS-LES-MARQUION

Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture

- MM. Bruno SENECHAL, Stéphane DESCHAMPS, titulaires au titre de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
- MM. Benoit CROIN, Thierry HURET, titulaires au titre de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS
- MM. Dominique JESUS, Christophe FICHEUX, titulaires au titre de la commune de PRONVILLE
- MM. Olivier BENOIT, Didier GOUBET, titulaires au titre de la commune de QUEANT
- MM. Olivier CORBIER, Philippe LAUDE, titulaires au titre de la commune de MOEUVRES
- MM. Vincent RINGEVAL, Éric CAUDRILLIER, titulaires au titre de la commune de BOURSIES
- MM. François-Marie BRUTIN, Adrien COLAR, titulaires au titre de la commune de SAINS-LES-MARQUION
- M. Hubert CARON, suppléant au titre de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
- M. Hervé DETREZ, suppléant au titre de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS
- M. François JESSU, suppléant au titre de la commune de PRONVILLE
- M. Stéphane TRANNIN, suppléant au titre de la commune de QUEANT

- Mme Annick FOULON, suppléante au titre de la commune de MOEUVRES
- M. Jean-Marc DOLEZ, suppléant au titre de la commune de BOURSIES
- M. Géry DELIGNY, suppléant au titre de la commune de SAINS-LES-MARQUION

Représentant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

- M. Jean-Jacques COTTEL, Président de la 4^{ème} Commission du Conseil départemental, titulaire
- Mme Véronique THIEBAUT, Conseillère départementale, suppléante

Représentant le Président du Conseil départemental du Nord

- M. Nicolas SIEGLER, Vice-président du Conseil départemental, titulaire
- Mme Sylvie LABADENS, Conseillère départementale, suppléante

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages

- Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
 - M. Dominique MONTAY, titulaire
 - M. Jean CHEVALIER, suppléant
- Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
 - M. Pierre-Marie LESAGE, titulaire
 - M. Willy SCHRAEN, suppléant
- Fédération Régionale NORD NATURE
 - Mme Michèle MEUNIER, titulaire
 - M. Jean-Paul CATHELAIN, suppléant

Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux

- M. Wilfried GLAVIEUX

Le représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération

- Mme Annick TRANAIN, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Le représentant du Maître d'ouvrage

- Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice du service foncier au sein de la société du Canal Seine-Nord-Europe.

Fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental

- M. Jean-Paul LECUBIN, M. Fabrice THIEBAUT, titulaires
- Mme Clémentine CANDELIER, M. Florent BONNET-LANGAGNE, suppléants

Article 3 : Un agent des services du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4 : La Commission a son siège à la mairie d'INCHY-EN-ARTOIS.

Article 5 : L'arrêté en date du 18 novembre 2021 modifiant la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans les communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES et SAINS-LES-MARQUION est abrogé.

Article 6 : Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les Maires de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES, SAINS-LES-MARQUION et le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES et SAINS-LES-MARQUION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans les communes concernées pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Arras, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Arnaud CURDY
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement